



10 février 2025

EB156(29)

Introduction de la Journée mondiale de la prématurité dans le calendrier de l'OMS, afin de renforcer les approches visant à prévenir les naissances prématurées, et à assurer les traitements et les soins pour les nourrissons prématurés¹

Le Conseil exécutif,

ayant examiné le rapport du Directeur général,²

A décidé de recommander à la Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé d'adopter la résolution suivante :

(Dix-huitième séance, 10 février 2025)

La Soixante-Dix-Huitième Assemblée mondiale de la Santé,

Ayant examiné le rapport du Directeur général,

Réaffirmant les engagements pris dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment celui d'éliminer les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de cinq ans ;

Rappelant la résolution [WHA69.2](#) (2016) dans laquelle les États Membres se sont engagés à mettre en œuvre la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent (2016-2030) ;

Notant avec préoccupation que les nourrissons prématurés ou petits pour l'âge gestationnel, ou qui naissent malades ou tombent malades, sont exposés à un risque important de mortalité post-néonatale, de troubles du développement à long terme, de handicap tout au long de la vie, de retard de croissance et de maladies non transmissibles ; notant également qu'à l'échelle mondiale, 2,3 millions de nourrissons sont morts au cours des 28 premiers jours de vie en 2022, dont environ 80 % avaient un faible poids de naissance et les deux tiers étaient nés prématurément ; et notant de plus, que chaque année, on estime qu'un million de nouveau-nés de petite taille et malades survivent avec un handicap à long terme, notamment une paralysie cérébrale et des retards cognitifs ;³

Reconnaissant que nous sommes encore loin de notre objectif qui est de ramener la mortalité néonatale à 12 pour 1000 naissances vivantes au plus, d'ici à 2030 dans tous les pays,

et que les pays doivent renforcer les soins aux nouveau-nés pour atteindre la cible 3.2.2 des objectifs de développement durable, relative à la survie des nouveau-nés;¹²⁶

Sachant que dans la résolution [WHA77.5](#) (2024), l'Assemblée mondiale de la Santé a invité les États Membres à agir plus vite pour faire reculer la mortalité de la mère, du nouveau-né et de l'enfant, en favorisant l'accès à des soins prénatals, intrapartum et postnatals de qualité, abordables et respectueux, en particulier pour les mères adolescentes qui sont exposées à un risque plus élevé d'éclampsie, de sepsis puerpéral et d'endométrite, et pour les nourrissons de mères adolescentes qui sont exposés à des risques plus élevés d'insuffisance pondérale à la naissance, de naissance prématurée et de maladies néonatales graves, en développant des services de soins néonataux essentiels abordables et de qualité pour chaque nouveau-né et en investissant dans des unités de soins spéciaux pour les nouveau-nés de petite taille et malades au niveau des districts ;

Notant que la prématurité est définie comme une naissance qui survient avant 37 semaines révolues de grossesse, que l'on estime qu'en 2020, 13,4 millions de nouveau-nés étaient prématurés et que le taux de prématurité variait de 4 % à 16 % d'un pays à l'autre, que les complications de la prématurité sont la principale cause de décès chez les enfants de moins de cinq ans, et que les trois quarts de ces décès pourraient être évités grâce à des interventions courantes et d'un bon rapport coût/efficacité ;

Sachant que si les naissances prématurées sont une préoccupation mondiale, elles se produisent en majorité en Asie du Sud et en Afrique subsaharienne, et que les différences dans la survie des prématurés selon leur lieu de naissance sont flagrantes. Ainsi, plus de 90 % des très grands prématurés (moins de 28 semaines) nés dans des pays à revenu faible décèdent au cours des premiers jours, alors que moins de 10 % des très grands prématurés décèdent dans les pays à revenu élevé ;⁴

Tenant compte du document de position mondial de l'OMS ⁵ et de sa stratégie de mise en œuvre, qui considère la méthode « mère kangourou » comme une innovation à visée transformatrice dans le domaine des soins de santé, et notant que cette méthode peut être utilisée par toutes les personnes chargées des soins aux enfants ;

Prenant note des recommandations 2022 de l'OMS relatives aux soins du nourrisson prématuré ou de faible poids de naissance qui favorisent la prévention et les soins de promotion pour la prise en charge des complications et le rôle de la participation de la famille et des personnes chargées des soins aux enfants et des réseaux qui les soutiennent ;

Appréciant le rôle que joue la Journée mondiale de la prématurité, célébrée le 17 novembre, qui a été instaurée par la Fondation européenne pour les soins aux nouveau-nés et des organisations européennes de parents partenaires en 2008 afin de mieux faire connaître les problèmes et la charge de morbidité que représentent au niveau mondial les naissances prématurées, et sachant également que les cofondateurs internationaux LittleBigSouls (Afrique) , March of Dimes (États-Unis d'Amérique) et National Premmie Foundation (Australie) se sont joints aux célébrations et ont fait de la Journée mondiale de la prématurité un mouvement intercontinental et que, parallèlement, d'innombrables personnes et organisations, venant de plus d'une centaine de pays, unissent leurs forces dans le cadre d'activités et d'événements spéciaux et s'engagent eux-mêmes à agir pour aider à prendre en charge les naissances prématurées et à améliorer la situation des nourrissons prématurés et de leurs familles ;

Constatant que tous les États Membres de l'OMS ne célèbrent pas la Journée mondiale de la prématurité et que dans les pays qui le font, il ne s'agit pas d'un événement national, mais que des individus ou des organisations non gouvernementales en prennent l'initiative,

1. INVITE INSTAMMENT les États Membres, selon leur situation et leurs priorités nationales :⁶

1) à célébrer comme il se doit la Journée mondiale de la prématurité pour sensibiliser le public, promouvoir l'éducation en santé, des orientations et des politiques cliniques fondées sur des données probantes et présentant un bon rapport coût/efficacité, le plaidoyer et la mobilisation de ressources pour la prévention des naissances prématurées et les soins aux nourrissons prématurés ;

2) à collaborer avec les parties prenantes locales, nationales et internationales concernées dans le cadre des événements de la Journée mondiale de la prématurité, pour promouvoir les soins périnataux et néonataux, y compris l'intensification des interventions de soins aux nouveau-nés, les orientations cliniques et de santé publique, la recherche et la diffusion des résultats, selon que de besoin ;

3) à mettre en œuvre les lignes directrices 2022 de l'OMS qui promeuvent les soins de prévention et de promotion, les soins en cas de complications et le rôle de la participation de la famille et des personnes chargées des soins aux enfants et des réseaux qui les soutiennent ;

4) à renforcer les stratégies préventives et curatives en facilitant l'accès universel aux services de soins de santé sexuelle et reproductive, notamment à des fins de planification familiale, l'information et l'éducation fondées sur des données probantes, pertinentes et disponibles en temps utile, ainsi que l'intégration de la santé reproductive dans les stratégies et programmes nationaux, y compris les services de soins de santé primaires, en mettant l'accent sur la lutte contre les facteurs de risque de naissance prématurée ;

5) à planifier, à mettre en œuvre et à surveiller les interventions et les technologies qui permettent de sauver des vies, y compris les soins essentiels aux nouveau-nés, le zéro séparation, l'allaitement maternel, les soins aux nouveau-nés petits et malades, l'utilisation en toute sécurité de l'oxygène, notamment au moyen d'appareils à pression positive continue, et la disponibilité de médicaments de qualité garantie (antibiotiques, citrate de caféine et agents de surface) , ainsi que le dépistage de la rétinopathie du prématuré, selon que de besoin pour chaque niveau de soins, que ce soit au niveau primaire, y compris dans la communauté, au niveau des soins hospitaliers secondaires ou au niveau des soins tertiaires, tels que définis par le système de santé de chaque pays ;

6) à envisager d'établir des programmes complets de suivi des nouveau-nés petits et malades, englobant le dépistage auditif et visuel ainsi qu'une évaluation neurodéveloppementale à tous les niveaux du système ;

7) à envisager l'intégration des soins aux nourrissons prématurés dans un ensemble de services de santé de base au titre de la couverture sanitaire universelle, avec des modalités de financement appropriées, afin de réduire la charge financière associée aux soins aux nourrissons prématurés ;

8) à reconnaître que la méthode « mère kangourou » est une stratégie efficace, sûre et d'un bon rapport coût/efficacité pour prendre soin des nourrissons prématurés et de faible poids de naissance, et à mettre en œuvre et doter de ressources cette méthode, assurée par la personne chargée des soins à l'enfant dans l'établissement de santé ou à domicile, en tant que norme de soins essentielle qui devrait être offerte à tous les nourrissons prématurés, parallèlement au démarrage précoce de l'allaitement maternel exclusif et à d'autres interventions fondées sur des données probantes, présentant un bon rapport coût/efficacité et permettant de sauver des vies ;

9) à dispenser aux personnels de santé une formation complète sur les soins relatifs au développement des nourrissons prématurés, y compris en ce qui concerne les avantages de l'allaitement maternel pour la santé, et à veiller à l'application du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel afin de préserver et de promouvoir des pratiques d'alimentation optimales dans les unités de soins néonataux ;

10) à mettre en œuvre des programmes et des interventions de soutien communautaires qui offrent des conseils fondés sur des données probantes et un soutien émotionnel, psychologique, financier, matériel et administratif aux familles des nourrissons prématurés, afin de les aider à surmonter les difficultés particulières associées à la naissance prématurée ;

11) à envisager d'établir des lois, des réglementations et des normes nationales et locales sur les congés des parents et des personnes chargées des soins aux enfants, ainsi que les prestations connexes qui soutiennent les soins aux nourrissons prématurés, ou à revoir les lois, réglementations et normes existantes ;

2. PRIE le Directeur général :

1) d'introduire une Journée mondiale de la prématurité dans le calendrier de l'OMS afin de célébrer comme il se doit la Journée mondiale de la prématurité pour sensibiliser le public à l'échelle nationale et mondiale, promouvoir l'éducation en santé, des orientations et des politiques cliniques fondées sur des données probantes et présentant un bon rapport coût/efficacité, la recherche et la mobilisation de ressources pour la prévention des naissances prématurées et les soins aux nourrissons prématurés ;

2) d'aider les États Membres à renforcer les systèmes d'information nationaux qui permettent de suivre l'évolution des taux de naissances prématurées à l'échelle mondiale et nationale et de la mortalité et de la morbidité associées, afin de contribuer à combler les déficits de financement et à élaborer des politiques, des programmes et des stratégies fondés sur des données probantes ;

3) d'aider les pays à élaborer et à harmoniser leurs plans d'action nationaux en matière de santé, y compris le calcul des coûts de mise en œuvre, afin d'atteindre leurs cibles de réduction de la morbidité et de la mortalité liées aux naissances prématurées ;

4) de collaborer avec les parties prenantes concernées, conformément au Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, le cas échéant, notamment dans le cadre de l'initiative Every Woman Every Newborn Everywhere (Chaque femme, chaque enfant, partout) visant à renforcer l'assistance technique et le soutien programmatique en matière de prévention des naissances prématurées et de soins aux nourrissons

prématurés, en aidant les pays à intensifier les interventions à fort impact et à renforcer leurs systèmes de santé, y compris les personnels de santé et les soins communautaires ;
5) de promouvoir des définitions standardisées et de proposer des mesures suffisamment détaillées pour évaluer les résultats en matière de naissances prématurées, ainsi que les autres résultats en matière de santé reproductive et de santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant ;

6) de faire rapport sur la mise en œuvre de la présente résolution à l'Assemblée de la Santé dans le cadre du rapport de fond biennal sur la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, en mettant l'accent sur l'efficacité des efforts renouvelés pour atteindre plus vite la cible 3.2.2 des objectifs de développement durable.

Voir à l'ANNEXE 8 les incidences financières et administratives que cette décision aura pour le Secrétariat.

Document EB156/17.

Survive and thrive : transforming care for every small and sick newborn. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Survive and thrive : transforming care for every small and sick newborn. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2019. Licence : CC BY-NC-SA 3.0 IGO.

Méthode « mère kangourou » : une innovation transformatrice en matière de soins de santé : document de position mondial. Genève, Organisation mondiale de la Santé, 2023.

Et, le cas échéant, les organisations d'intégration économique régionale.
